

L'utilisation du portable et des écrans doit se faire **avec modération**, dans le respect des soins, des séances de rééducation et des activités en collectivité. Ils ne doivent pas être utilisés pendant les repas. Au coucher, le portable sera remis à l'infirmier(e) de nuit (qui le rendra le lendemain matin).

Les vêtements doivent être **étiquetés au nom de l'enfant**.

Le règlement intérieur de l'unité sera remis à l'entrée de l'hospitalisation complète, soumis à signature de l'enfant et de ses parents.

## 2.4 VISITES

Les visites sont autorisées **en dehors des séances de rééducation**. Pour ces moments, vous disposez du salon des familles ou de la chambre de votre enfant. **Merci de laisser ces espaces rangés et propres après utilisation**.

**Les enfants** (frères, sœurs, cousins ou amis), venant en visite, **sont sous la responsabilité des parents** ou des adultes qui les accompagnent.

L'un des parents est autorisé à dormir avec son enfant hospitalisé (cf. "Charte de l'enfant hospitalisé"). **Merci de prévenir l'équipe soignante en amont de l'hospitalisation de votre enfant** (un lit d'appoint sera mis à votre disposition). Le parent présent devra suivre les horaires et l'organisation de l'unité (lever 8h - petit déjeuner dans le salon des familles - rangement du lit et de la chambre avant 9h).

**Il est interdit de fumer dans les locaux.**

## Les maladies infantiles

Si votre enfant ou un enfant de l'entourage (frère, sœur...) présente les symptômes d'une maladie infantile, vous devez prendre contact avec votre médecin référent au sein de l'unité. S'il s'agit d'une maladie réputée contagieuse, dans la plupart des cas, votre enfant devra rester temporairement à domicile, afin de limiter les risques de transmission, et mettre en place les mesures de prévention qui s'imposent pour les enfants de l'unité ayant un déficit immunitaire ou présentant un risque accru.

## 2.5 REPAS

Ils sont composés par la restauration de la polyclinique Saint-Laurent **en collaboration avec la diététicienne de notre unité**. N'hésitez pas à nous signaler si votre enfant suit un régime alimentaire particulier.

**Les repas sont pris dans la salle à manger.**

**Horaires :** 11h45 à 12h30 pour le midi / 18h30 à 19h15 pour le soir.

## LES DROITS ET DEVOIRS DE VOTRE ENFANT



### CHARTRE DE L'ENFANT HOSPITALISÉ

Le droit aux meilleurs soins possibles est un droit fondamental, particulièrement pour les enfants (UNESCO).

- 1** L'admission à l'hôpital d'un enfant ne doit être réalisée que si les soins nécessités par sa maladie ne peuvent être prodigués à la maison, en consultation externe ou en hôpital de jour.
- 2** Un enfant hospitalisé a le droit d'avoir ses parents ou leur substitut auprès de lui, jour et nuit, quel que soit son âge ou son état.
- 3** On encouragera les parents à rester auprès de leur enfant et on leur offrira pour cela toutes les facilités matérielles, sans que cela entraîne un supplément financier ou une perte de salaire. On informera les parents que les règles de vie et les modes de faire, propres au service afin qu'ils participent activement aux soins de leur enfant.
- 4** Les enfants et leurs parents ont le droit de recevoir une information sur la maladie et les soins, adaptée à leur âge et leur compréhension, afin de participer aux décisions les concernant.
- 5** On évitera tout examen ou traitement qui n'est pas indispensable. On essaiera de réduire au minimum les agressions physiques ou émotionnelles et la douleur.
- 6** Les enfants ne doivent pas être admis dans les services adultes. Ils doivent être réunis par groupes d'âge pour bénéficier de jeux, loisirs, activités éducatives, adaptés à leur âge, en toute sécurité. Leurs visiteurs doivent être acceptés sans limite d'âge.
- 7** L'hôpital doit fournir aux enfants un environnement correspondant à leurs besoins physiques, affectifs et éducatifs tant sur le plan de l'équipement que du personnel et de la sécurité.
- 8** L'équipe soignante doit être formée à répondre aux besoins psychologiques et émotionnels des enfants et de leur famille.
- 9** L'équipe soignante doit être organisée de façon à assurer une continuité dans les soins à chaque enfant.
- 10** L'intimité de chaque enfant doit être respectée. Il doit être traité avec tact et compréhension en toute circonstance.

## PÔLE NEUROSCIENCES

SERVICE DE MÉDECINE PHYSIQUE ET DE RÉADAPTATION

POLYCLINIQUE SAINT-LAURENT

320 avenue du Général Patton • CS 10610 • 35700 Rennes cedex 7

Tél. 02 99 26 71 02

www.chu-rennes.fr •   

© : Dir. Com. studio graphique CHU Rennes - 4154-20 - Juillet 2020 - Impression Du Rimon



# LIVRET D'ACCUEIL

## MÉDECINE PHYSIQUE ET RÉADAPTATION ENFANTS

MPRE

SITE POLYCLINIQUE SAINT-LAURENT



PÔLE NEUROSCIENCES

## BIENVENUE AU CHU DE RENNES

Le service de médecine physique et réadaptation pour enfant (MPRe) est constitué de 30 lits d'hospitalisation complète et de 17 places d'hospitalisation de jour, répartis en 2 unités :

- l'une située sur le site de Pontchaillou ;
- l'autre sur le site de la polyclinique Saint-Laurent.

Le service de MPRe permet la prise en charge rééducative de tout enfant :

- âgé de 0 à 18 ans relevant du SSR (soin de suite et de réadaptation) spécialisé neuro-locomoteur ;
- âgé de 0 à 12 ans relevant du SSR nutritionnel.

L'objectif est d'améliorer l'autonomie fonctionnelle et la qualité de vie de l'enfant en prenant en compte le polyhandicap.

C'est dans ce cadre que nous proposons une prise en charge globale en pluridisciplinarité incluant des mesures spécifiques de rééducation, de réadaptation, d'appareillages, de prise en charge sociale et psychologique.

Votre enfant va être pris en charge dans l'unité de médecine physique et réadaptation pour enfant sur le site de Saint-Laurent (MPRe Saint-Laurent).



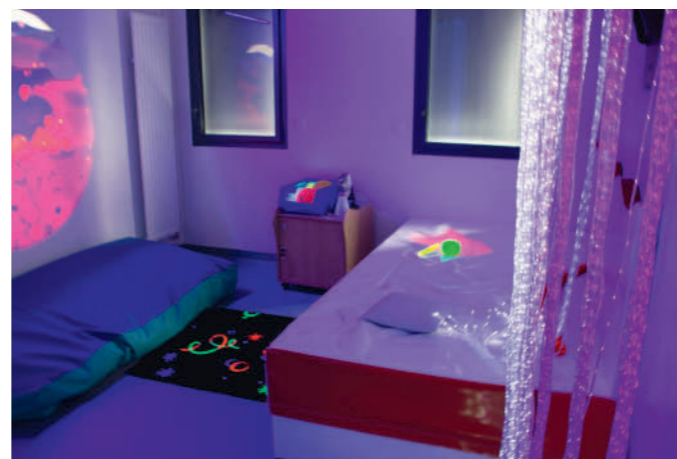
Implantation de l'unité MPRé dans la polyclinique Saint-Laurent © Photo agence Blézat

## LA VENUE DE VOTRE ENFANT

### 1.1 DÉCOUVRIR L'UNITÉ

L'unité de MPRe Saint-Laurent dispose de **15 lits en hospitalisation** complète et de **5 places en hospitalisation de jour**.

Elle comprend de nombreux équipements tels que : **un plateau complet de rééducation** (masso-kinésithérapie, ergothérapie, psychomotricité, orthophonie, orthoptie et diététique), **une salle multisensorielle "Snoezelen"**, **une salle de jeux**, **une salle d'appareillages** et des salles de consultations.



### 1.2 ACCÉDER À L'UNITÉ

L'unité MPRe Saint-Laurent se situe à la **polyclinique Saint-Laurent** :

320 avenue du Général Patton  
CS 10610 - 35706 Rennes cedex 7

Vous pouvez vous garer sur le **parking visiteurs de la Tauvrais (gratuit)** situé en face de la polyclinique Saint-Laurent.

**Bus** : Lignes C3 et 9 (arrêt Saint-Laurent).

L'unité se situe au **4<sup>e</sup> étage** : prendre l'ascenseur dans le **hall du bâtiment B**.

### 1.3 DOSSIER ADMINISTRATIF

À votre arrivée, **merci de vous présenter au secrétariat**, à l'entrée du service, puis de vous diriger au bureau des infirmier(e)s, situé au fond du service.

Avant de débuter les soins, **quelques documents à remplir** vous seront remis : autorisation de soins, autorisation pour les ambulanciers, autorisation de prise de vue. En cas de séparation des parents, la photocopie du dernier jugement de divorce notifiant l'organisation de la garde, les droits de visite et d'hébergement doivent être présentés.

À l'arrivée, les auxiliaires de puériculture vous poseront quelques questions à vous et votre enfant afin de le **connaître et d'adapter au mieux ses habitudes de vie** avec le rythme du service. Un carnet de liaison servira de support d'informations entre vous et l'équipe pluridisciplinaire.

### 1.4 HORAIRES D'ARRIVÉE ET DE DÉPART ET NUMÉROS UTILES

Dans le cadre d'une hospitalisation complète, l'entrée de votre enfant se fera du lundi au jeudi à 15 h.

Pour une hospitalisation de jour, votre enfant sera attendu de 9h00 à 16h30. Merci de vous présenter au bureau infirmier à l'arrivée de l'enfant.

*Pour joindre l'unité de médecine physique et réadaptation enfants à Saint-Laurent :*

- **Secrétariat** (de 9h00 à 16h30) : 02 99 26 71 02
- **Infirmier(e) hospitalisation complète** : 02 22 51 45 40
- **Infirmier(e) hôpital de jour** : 02 22 51 45 41
- **Cadre de santé** : 02 22 51 45 44



## LA PRISE EN CHARGE DE VOTRE ENFANT

### 2.1 MODALITÉS D'HOSPITALISATION

L'unité MPRe offre **plusieurs types de prise en charge** adaptés selon les besoins de votre enfant et de sa pathologie :

- L'hospitalisation conventionnelle complète ;
- L'hospitalisation de jour de 9h00 à 16h30 ;
- L'hospitalisation occasionnelle : accueil sur une journée pour un bilan pluridisciplinaire ;
- Une mise en place d'appareillages, des traitements spécifiques.

### 2.2 ÉQUIPES DE L'UNITÉ

Le projet de soins de votre enfant est **sous la responsabilité d'un des médecins** de l'unité qui prescrit et contrôle le programme de rééducation et de réadaptation. Le médecin collabore avec **une équipe pluridisciplinaire** composée de : infirmier(e), auxiliaire de puériculture, cadre de santé, masseur-kinésithérapeute, ergothérapeute, psychomotricien, orthophoniste, orthoptiste, psychologue, neuropsychologue, éducateur de jeunes enfants, assistant(e) social(e), agent d'entretien et personnel administratif.

Votre enfant pourra également être suivi en consultation médicale externe ou pluridisciplinaire spécifique.

### 2.3 CHAMBRE ET OBJETS PERSONNELS

**Afin de respecter le rythme des journées**, des horaires de coucher ont été définis en fonction de l'âge de votre enfant :

- 20h30 pour les moins de 11 ans ;
- 21h30 de 11 à 15 ans ;
- 22h00 pour les plus de 15 ans.

Chaque chambre est équipée d'une télévision dont **l'utilisation sera surveillée** par l'équipe soignante.

**Les objets personnels de votre enfant** (portable, ordinateur, mp3, consoles, tablette, jeux, livres, vêtements...) **sont sous sa responsabilité**. En cas de perte ou de vol, le CHU de Rennes se dégage de toute responsabilité.

